

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
255^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
LE 23 DECEMBRE 2010

PSC/PR/2.(CCLV)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis dans le cadre de l'examen régulier par le Conseil de la situation en République centrafricaine (RCA). Il couvre les développements intervenus dans ce pays depuis la 215^{ème} réunion du Conseil, tenue le 8 janvier 2010.

II. SITUATION POLITIQUE

2. Dans son communiqué du 8 janvier 2010, le Conseil a demandé à tous les acteurs politiques en RCA de privilégier l'intérêt national, d'œuvrer ensemble de manière continue et constructive pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global et des recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI), en particulier la préparation et la tenue, dans les délais légaux, des élections présidentielles et législatives, de manière libre, régulière, transparente et crédible, pour éviter tout vide institutionnel. Dans le prolongement de ce communiqué, la Commission a suivi de près les, et apporté son plein appui aux, efforts visant à assurer la tenue des élections dans les délais, y compris les activités de la Commission électorale indépendante (CEI).

3. Mise en place depuis octobre 2009, conformément au Décret présidentiel n° 09.316 du 8 octobre 2009, la CEI a aussitôt entamé ses activités, mais a été confrontée, en janvier 2010, à une grave crise marquée par le retrait de plusieurs de ses membres, notamment ceux issus de certains partis politiques et groupes politico-militaires. Grâce aux efforts conduits par le Médiateur de la République, la CEI a repris ses activités, mais avec un ajustement dans sa composition.

4. Cette première crise s'est traduite par un blocage des activités de la CEI et un retard considérable dans le processus électoral. Indépendamment de ce retard, le chef de l'Etat, conformément aux dispositions réglementaires et constitutionnelles en vigueur, a, par Décret pris le 25 février 2010, convoqué le corps électoral pour le premier tour du scrutin présidentiel et législatif, le 25 avril 2010, date qui correspondait à la période butoir prévue par la Constitution. La CEI s'est alors attelée à la préparation de la tenue des élections, afin de se conformer aux dispositions dudit Décret.

5. Cependant, les tâches à accomplir, notamment l'installation des démembrements de la CEI et des structures annexes, l'acquisition du matériel et des équipements requis, la formation/ éducation électorale, la mobilisation des ressources, étaient si nombreuses et complexes que la CEI s'est trouvée dans l'incapacité de respecter les délais légaux fixés par le Décret. C'est dans ce contexte, et à la suite des recommandations du Comité de Pilotage des Elections, réuni le 17 mars 2010, que la CEI a finalement reconnu qu'il serait techniquement impossible de respecter le calendrier initialement annoncé. C'est ainsi qu'un second Décret, en date du 30 mars 2010, fixant la nouvelle date pour le 1^{er} tour des élections au 16 mai 2010, a été pris, pour rapporter celui du 25 février 2010.

6. Toutefois, le nouveau Décret et les dates qu'il fixait soulevèrent de nouvelles controverses, surtout de la part de l'opposition démocratique, de certains mouvements politico-militaires et d'autres entités sociales ou politiques. La communauté internationale exprima également quelques inquiétudes quant à la possibilité d'organiser les élections aux dates indiquées, eu égard aux multiples activités restant à réaliser par la CEI.

7. Face à cette situation, le Président François Bozizé prit l'initiative d'une réunion avec les parties prenantes nationales et internationales, le 29 avril 2010. Invitée à s'expliquer sur le calendrier fixé par le Décret, la CEI annonça son incapacité d'organiser les élections le 16 mai 2010. Cette situation posait la question du vide institutionnel auquel le pays serait confronté à partir du 11 juin 2010, date à laquelle le mandat du Président de la République arrivait à son terme.

8. La Constitution centrafricaine n'ayant prévu aucune disposition pour régler ce cas de figure, il s'avérait nécessaire de prendre des mesures adéquates pour assurer la continuité de l'Etat. Le Président de la République, après avis du Conseil constitutionnel, demanda au Président de l'Assemblée nationale de faire des propositions. Néanmoins, pour un certain nombre d'acteurs politiques et sociaux centrafricains, la question du vide institutionnel pouvait trouver une solution dans le cadre d'un compromis politique issu de larges consultations. Toujours est-il que le 10 mai 2010, après plusieurs consultations avec diverses couches socioprofessionnelles du pays, l'Assemblée nationale adopta une loi portant amendement des articles 24 et 50 de la Constitution. Les nouvelles dispositions constitutionnelles permettaient de proroger le mandat du Président de la République et des membres du Parlement jusqu'à l'organisation des prochaines élections présidentielles et législatives.

9. Alors que l'on s'acheminait vers un projet de chronogramme électoral, proposant le mois d'octobre 2010, pour le premier tour, et le mois de décembre 2010, pour le second, le chef de l'Etat décida, le 30 juillet 2010, de prendre un troisième Décret convoquant le corps électoral pour le 23 janvier 2011. Le 10 août 2010, après plusieurs blocages et controverses, la CEI a adopté une démarche participative auprès des entités politiques. Un accord sur un chronogramme révisé, paraphé et présenté par la CEI, fixant le premier tour des élections au 23 janvier 2011 et un éventuel second tour au 20 mars 2011, fut trouvé par les différentes formations politiques du pays. Cet Accord dispose, en son article 4, que: «Toute modification significative du chronogramme électoral révisé et du calendrier électoral ne peut se faire que suite à la demande et sur rapport de la CEI à laquelle participent toutes les entités représentées au DPI. Cette modification est entérinée par un décret pris en Conseil des Ministres».

10. Le 19 octobre 2010, au cours d'une réunion avec les forces vives de la nation en présence de la communauté internationale, le chef de l'Etat a proposé le retour à l'ancien découpage électoral qui était en vigueur en 2005, qui diffère de celui décidé par le Conseil d'Etat. Estimant que le nouveau décret du 28 octobre 2010 portant découpage électoral était basé sur des chiffres fictifs, huit partis politiques de l'opposition ont, de nouveau, saisi le Conseil d'Etat pour son annulation et, compte tenu de l'urgence, ont demandé le sursis à l'exécution du décret contesté. Il convient, toutefois, de noter que les noms des candidats aux

législatives ont déjà été validés et publiés par la Cour constitutionnelle sur la base du découpage électoral de 2005.

11. En outre, au cours de la même réunion, le Président Bozizé a indiqué qu'en raison de contraintes financières, le scrutin se ferait sur la base de cartes et listes électorales manuelles en lieu et place des cartes informatisées. Pour gagner du temps, il a également demandé que la durée de la période pour le dépôt des candidatures, initialement prévu du 8 novembre au 8 décembre, soit raccourcie. Sur cette base, le Président de la CEI a fixé un nouveau délai allant du 28 octobre au 8 novembre 2009.

12. Le Collectif des Forces du Changement (CFC) a aussitôt contesté cette nouvelle date fixée par la CEI. Le 11 novembre 2010, le Président du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC), M. Martin Ziguele, m'a adressé une lettre à ce sujet. Afin de résoudre la question de l'inscription des candidats, le chef de l'Etat, a organisé, le 15 novembre, une rencontre avec les partenaires politiques nationaux et internationaux. Il décide alors de repousser le dépôt de candidatures de 24 heures. Ainsi, deux candidats de l'opposition, MM. Ziguele et Nakonbo, ont pu déposer leurs candidatures, portant à six le nombre de candidats en lice pour le scrutin présidentiel. Le 29 novembre 2010, la Cour constitutionnelle a rendu publique la liste des six candidats à la présidentielle du 23 janvier 2011. Il s'agit, dans l'ordre du dépôt des candidatures, de François Bozizé Yangouvonda, Ange Félix Patassé, Jean-Jacques Démafouth, Justin Innocent Wilité, Emile Gros Nakombo et de Martin Ziguélé. La CEI a également publié la liste des 838 candidats aux législatives, mais le Tribunal administratif est encore en train d'analyser les recours contentieux.

13. Le recensement électoral, qui a eu lieu du 22 septembre au 21 octobre 2010, a connu un début difficile. Néanmoins, grâce à la mobilisation organisée par le Bureau intégré des Nations unies en RCA (BINUCA) et le PNUD, une amélioration était perceptible vers la fin de l'opération. Il me plaît de relever que l'Observatoire national des élections (collectif de 80 associations de la société civile) a souligné qu'en dépit de quelques dysfonctionnements, le recensement électoral, pierre angulaire de tout le processus électoral, s'est globalement bien déroulé.

14. Parallèlement au processus électoral, le Comité de suivi des recommandations du Dialogue politique inclusif (CSRDP) a, lors de sa 7^{ème} session ordinaire tenue en septembre 2010, recommandé au Gouvernement d'accélérer le processus de paix avec la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) et de vulgariser l'arrêté ministériel n° 007/04 du 26 avril 2010 fixant les barrières légales en RCA. En effet, plusieurs barrières illégales sont érigées à travers le pays, tantôt par les mouvements politico militaires et les coupeurs de route, tantôt par les forces de sécurité (police, gendarmerie).

15. Sur un autre plan, je me réjouis de l'examen en cours, à l'Assemblée nationale, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi que de l'autorisation donnée pour la ratification de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Je forme l'espoir que ces deux instruments importants seront bientôt ratifiés.

III. SITUATION SECURITAIRE ET ETAT D'AVANCEMENT DU DDR

16. La situation sécuritaire en RCA continue d'être un sujet de préoccupation. Elle se caractérise par l'existence d'un nombre élevé de groupes politico-militaires et l'insuffisance des effectifs des Forces armées centrafricaines (FACA), particulièrement au regard de la superficie du territoire centrafricain et des missions assignées aux FACA.

17. Si la situation demeure relativement calme à Bangui, l'emplacement géographique de la RCA, au cœur d'une région d'Afrique centrale confrontée à de nombreux défis sécuritaires, offre un environnement favorable aux groupes armés, y compris ceux provenant de pays voisins. Les difficultés des autorités centrafricaines à exercer l'autorité publique sur toute l'étendue du pays, aggravées par l'extrême pauvreté des populations et l'insécurité ambiante dans les zones reculées du pays, notamment au nord-est et au sud-est, où opèrent la CPJP et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), sont autant de facteurs qui ajoutent à la complexité de la situation.

18. La CPJP a lancé ses premières offensives dans la localité de Ndélé (nord-est) dès juillet 2010, puis elle a étendu ses activités vers le sud-est, dans les préfectures de la Haute-Kotto et de l'Ouaka. La CPJP a également attaqué la ville de Birao (nord-est), le 24 novembre 2010, et plusieurs villages proches de Bakouma (sud-est), ainsi que les localités de Yalinga, située à 170 km de la ville minière de Bria, dans le centre-est, et d'Ippy (100 km au sud-ouest de Bria). J'ai fermement condamné cette attaque, réitérant mon appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance requise à la RCA en vue du renforcement des capacités des FACA et de l'autorité de l'Etat.

19. La LRA continue également de représenter une menace réelle pour la paix, la sécurité et la stabilité de la RCA. Elle s'est surtout signalée à l'est du pays, où l'on note une faible présence des FACA, avec des détachements sous-équipés. Elle y sévit par des enlèvements, des pillages, des viols et des assassinats, ayant provoqué la fuite de plusieurs milliers de personnes.

20. C'est dans ce contexte, et en accord avec les autorités centrafricaines, que les autorités ougandaises ont dépêché, depuis juin 2009, un bataillon sur place dans le but de traquer la LRA, dans la zone d'Obo, préfecture du Haut Mbomou (sud-est). Les opérations ougandaises ont permis d'affaiblir la LRA. Il convient aussi de relever que l'Union des Forces démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), mouvement politico-militaire signataire des Accords de paix, joue un rôle dans la lutte contre la LRA. Ses combattants se sont organisés avec la population locale, en unités d'autodéfense dont les actions ont été parfois efficaces face aux attaques de la LRA. En septembre 2010, au nord-est, à Ouanda-Djallé, dans la préfecture de Vakaga, ces unités ont repoussé les éléments de la LRA.

21. Toutefois, le retrait définitif de la Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) de Birao, entamé depuis le 15 octobre 2010 et qui devrait s'achever le 31 décembre 2010, créera inmanquablement un vide sur le plan sécuritaire. Le Gouvernement

centrafricain s'attèle à combler ce vide, à travers le déploiement de troupes additionnelles à Birao, mais fait face à des contraintes logistiques et matérielles énormes.

22. Lancé depuis février 2009, à la suite des Accords de Libreville, le programme de DDR a cumulé les retards, et est encore à l'étape de désarmement. La vérification des listes dans le nord-ouest s'est déroulée du 9 août au 16 septembre 2010. Il convient de relever la bonne volonté et la coopération du Gouvernement et des différents groupes politico-militaires, notamment l'Armée populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD) et l'Union des Forces Républicaines (UFR), lors de ces opérations. Cependant, sur les 6 067 combattants de l'APRD et de l'UFR vérifiés, 4 710 armes artisanales et seulement 92 armes de guerre ont été identifiées. Il s'agit là d'une moyenne très faible, qui est susceptible de remettre en cause la validité et la crédibilité de la phase de désarmement.

23. La planification de l'opération de vérification des listes dans le nord-est est toujours en cours. Plusieurs défis doivent, en effet, être surmontés, liés notamment aux contraintes sécuritaires, logistiques et autres, ainsi qu'à la coopération et à la coordination à établir entre les FACA, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), déployée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la MINURCAT. Le Comité de Pilotage du DDR est à pied d'œuvre pour achever les étapes de désarmement et de démobilisation, en vue du lancement, le plus rapidement possible, de la stratégie nationale de réintégration, dernière phase de tout le programme.

24. En dépit de toutes ces actions, le programme du DDR connaît plusieurs difficultés qui pourraient remettre en cause la continuité du processus. Entre autres, il importe de faire mention du manque de confiance entre les différents partenaires, des résultats mitigés enregistrés en ce qui concerne le recensement des armes de guerre de l'APRD, de l'insécurité persistante dans plusieurs régions du pays, avec la présence des coupeurs de routes et des groupes armés non identifiés et du problème de leadership au sein des mouvements politico-militaire représentés au sein du Comité de Pilotage du DDR.

IV. SITUATION HUMANITAIRE ET DES DROITS DE L'HOMME

25. La situation humanitaire reste préoccupante en RCA. Elle se caractérise principalement par la présence, sur le territoire centrafricain, de plusieurs réfugiés en provenance des pays voisins et un mouvement continu de déplacement des populations comme conséquence de la persistance de plusieurs foyers de tensions et d'affrontements entre les forces régulières de sécurité, d'une part, la CPJP et la LRA, de l'autre. En outre, la situation humanitaire est aggravée par les pluies diluviennes et inondations intervenues dans plusieurs localités, ainsi que par l'état piteux du réseau routier qui complique considérablement les opérations de secours des organisations humanitaires.

26. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), il y a actuellement près de 30 877 réfugiés en territoire centrafricain. Cependant, l'on a enregistré plusieurs départs volontaires en 2007, notamment vers le Sud Soudan et la RDC. De nouvelles

arrivées en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) ont également été signalées au cours de l'année 2010. L'on estime à près de 5 000 le nombre de ces réfugiés qui résident dans la ville de Bangui, les autres étant localisés dans les sites de Sam Ouandja, pour les Soudanais, et dans le Haut Mbomou, pour les Congolais. En raison des conditions d'accès difficiles et de l'insécurité ambiante, le HCR a entrepris une vaste opération de transfert des réfugiés congolais vers le site de Batalimo, et soudanais à Padima Ouaka.

27. Les déplacés internes sont estimés à près de 192 029 personnes. Les plus grands mouvements de déplacement sont enregistrés dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, de l'Ouham, de la Nana-Gribizi et dans le Haut Mbomou. Les derniers déplacements de populations ont été surtout provoqués par les attaques répétées de la LRA et les combats opposant la CPJP aux FACA. Par ailleurs, la Commission a continué de suivre la situation des droits humains en RCA. Un rapport du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies, en date du 10 mai 2010, a fait état de multiples exactions, y compris des exécutions extrajudiciaires.

V. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

28. Lors de sa réunion du 8 janvier 2010, le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour la mise en œuvre des programmes de réforme et de relance économique et les résultats encourageants enregistrés à cet égard. Le Conseil a exhorté les autorités centrafricaines à poursuivre la mise en œuvre des efforts de réforme et de relance économiques et de consolidation des bases des finances publiques, de renforcement de l'autorité de l'Etat et de l'administration publique. La croissance économique en RCA n'a pas été aussi vigoureuse qu'attendue au cours du premier semestre de l'année 2010, même si les derniers résultats enregistrés semblent donner des signes d'une reprise de l'activité économique, à la suite des réformes engagées par les autorités centrafricaines, avec l'aide des institutions financières internationales. Les résultats de la gestion budgétaire ont été globalement satisfaisants et conformes aux prévisions annoncées en 2009. Ces données ont permis à la RCA d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et d'obtenir l'annulation de 506 millions de dollars américains de dette extérieure. Les réformes structurelles dans la gestion budgétaire ont permis d'introduire une plus grande rigueur, avec notamment une meilleure mobilisation des recettes intérieures, une maîtrise des dépenses publiques et un apurement des arriérés de salaires dus aux agents de l'Etat.

29. Le secteur du bois, qui occupe une place importante dans l'économie centrafricaine et qui a été significativement affecté en 2008, se remet progressivement de la crise. En effet, les exportations à la fin de septembre 2010 dépassent le niveau de toute l'année 2009. Tout comme le secteur bois, les exportations de diamant ont connu un frémissement depuis le milieu de l'année 2009. La production de l'or, reprise depuis le milieu de l'année 2009, est en baisse en 2010. La croissance économique de la RCA devrait atteindre 3,3% en 2010 et 4% en 2011.

30. En dépit de ces avancées, qui sont à mettre à l'actif du Gouvernement centrafricain, la situation sociale demeure précaire et se caractérise par un état de pauvreté extrême, touchant près de 67% de la population. Le taux de scolarisation demeure le plus bas de la sous région, s'élevant à 41% seulement. Dans le même temps, l'on note une progression de la mendicité et l'augmentation du nombre des enfants de la rue. Sur le plan sanitaire, le constat n'est pas non plus reluisant. Les structures hospitalières de la ville de Bangui sont obsolètes. A l'intérieur du pays, la situation est encore plus alarmante, marquée par un manque criant de structures sanitaires et médicales. Le taux de mortalité infantile est évalué à 115 pour 1 000, cependant que le taux de mortalité maternelle avoisine 1 000 décès par an. Le taux de prévalence du VIH est, quant à lui, le plus élevé de l'Afrique centrale et le 9^{ème} au monde, touchant près 15% de la population.

31. D'autre part, le pays a pris un retard considérable dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Seules les Objectifs portant sur l'accès à l'eau potable et à la scolarisation des filles présentent des signes encourageants, avec des taux de réalisation avoisinant les 35%. Le pays se classe à la 179^{ème} place sur 182 de l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD de 2009.

VI. APPUI DES PARTENAIRES DE LA RCA

32. L'essentiel de l'apport des partenaires extérieurs au cours de la période sous examen a consisté en appui financier et technique au processus électoral. Ainsi, pour le budget prévisionnel des élections, estimé en mars 2010 à 21 588 725 dollars américains, la France et le PNUD ont contribué à l'installation et à l'équipement de la CEI pour respectivement 200 000 euros et 765 000 dollars américains. Le Gouvernement américain a contribué pour 1 million de dollars américains par l'intermédiaire de l'ONG *National Democratic Institute* (NDI).

33. En avril 2010, le Fonds pour la Consolidation de la paix des Nations unies a libéré pour le «Basket Fund» une contribution de 1 500 000 dollars américains, dont 1 105 000 pour la sécurisation et 395 000 pour l'assistance technique. Sur le budget prévisionnel révisé à 19 315 000 dollars américains en juin 2010, l'Union européenne (UE) a annoncé, en juillet 2010, la disponibilité de 6,5 millions d'euros, soit près de 4,3 milliards de FCFA. En octobre 2010, elle a pris la décision de porter sa contribution à 9,5 millions d'euros dans le cadre du 10^{ème} FED. La France a annoncé une contribution additionnelle de 150 000 euros. L'assistance financière d'autres partenaires est toujours attendue.

34. Sur le plan militaire et sécuritaire, la MICOPAX continue de jouer un rôle crucial. La Mission a poursuivi sa mission de sécurisation de l'aéroport de Bangui-Mpoko, de la ville de Bangui, ainsi que des trois autres zones à l'intérieur du pays où elle est déployée: Paoua, Bozoum et Kanga-Bandoro. Elle contribue également à la restructuration des FACA, à travers des patrouilles conjointes dans les zones nord-ouest et centre du pays et par le transfert graduel aux forces de défense et de sécurité centrafricaines de l'ensemble de ses missions.

35. Quant au détachement français de Boali, il assure l'instruction opérationnelle des unités des FACA et fournit un soutien sur les plans administratif, technique et logistique. De leur côté, les Etats Unis d'Amérique ont dépêché dans le pays, du 15 au 17 septembre 2010, des experts pour une mission de reconnaissance.

VII. ACTIVITES DE LA COMMISSION

36. Dans le prolongement des décisions du Conseil sur l'ouverture d'un Bureau de Liaison de l'UA en RCA, j'ai nommé Mme Hawa Ahmed Youssouf, ancienne Ministre de la Coopération internationale de la République de Djibouti, comme Représentante spéciale pour la RCA. Le Bureau de l'UA est opérationnel depuis mars 2010. Cette présence a indéniablement permis de renforcer la contribution de l'UA aux efforts de stabilisation, de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix en RCA, en même temps qu'elle témoigne de la détermination de notre organisation de marquer sur le terrain sa solidarité avec le peuple centrafricain.

37. Il convient de noter que l'UA, à travers le Bureau de Liaison, est membre de droit et participe régulièrement, à Bangui, aux réunions des Comités de Pilotage des Elections et du DDR, dirigés par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies, ainsi qu'à celles du CSRDP.

38. Conformément aux décisions des 195^{ème} et 215^{ème} réunions du Conseil, tenues respectivement le 17 juin 2009 et le 8 janvier 2010, la Commission a continué d'appuyer les autorités centrafricaines, notamment en ce qui concerne le processus électoral et politique. Outre l'appui financier au CSRDP pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du DPI, la Commission a apporté une contribution 100 000 dollars américains pour les élections, versée au panier collectif «Basket Fund» géré par le PNUD. Cette contribution a fait suite à la mission d'évaluation pré-électorale dépêchée par la Commission à Bangui, du 27 avril au 3 mai 2010. La Commission a également détaché un expert en logistique et opérations électorales qui a intégré l'équipe des experts nationaux et internationaux déployés auprès de la CEI par les partenaires extérieurs.

39. Pour sa part, le sous-Comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes déplacées a effectué, du 10 au 17 mars 2010, une mission en RCA, sous la direction de M^{me} Epiphane Kabushemeye-Ntamwana, Ambassadeur de la République du Burundi en Ethiopie. A l'issue de cette visite, plusieurs recommandations ont été faites, sur la base desquelles la Commission a notamment octroyé une aide d'un montant de 200 000 dollars américains pour marquer la solidarité de l'UA avec le Gouvernement centrafricain et appuyer des projets sociaux en faveur des personnes déplacées et des réfugiés, par le biais des agences des Nations unies.

40. En outre, dans le cadre du suivi régulier de la situation en RCA, j'ai dépêché mon Envoyé spécial pour la RCA, M. Sadok Fayala, à Bangui, du 20 au 22 juin 2010, en vue d'encourager les acteurs centrafricains à privilégier le dialogue et la concertation et à veiller au respect des

institutions dans le jeu politique. Je me propose de dépêcher à nouveau M. Fayala à Bangui, dans les semaines à venir.

41. L'UA coopère étroitement avec la CEEAC, notamment à travers la MICOPAX, qui, comme souligné plus haut, joue un rôle central dans la stabilisation de la RCA. Le 18 novembre 2010, le Secrétaire général de la CEEAC, le Général Louis Sylvain-Goma, a écrit à la Commission pour solliciter son appui auprès de l'UE en vue de la poursuite de la contribution apportée dans le cadre de la Facilité pour la paix à la MICOPAX, dont le budget 2011 s'élève à 36 478 000 euros. Le 24 novembre 2010, la Commission a écrit à l'UE pour marquer son appui à la requête de la CEEAC et encourager l'UE à y répondre positivement. La contribution de l'UE au budget de la MICOPAX devrait s'élever à 19 500 000 euro, soit 53,46 % du montant total requis.

42. La RCA est concernée par la question des pasteurs nomades Mbororos. Le Conseil se souviendra que cette question avait été portée à son attention par la RDC en 2007. En application de la décision prise par le Conseil, la Commission a dépêché des missions dans les différents pays concernés, y compris la RCA. En outre, la Commission a organisé, à Addis Abéba, le 20 septembre 2010, une réunion regroupant tous les pays concernés et nombre d'agences des Nations unies, ainsi que l'Union européenne. La réunion, à laquelle la RCA a pris part, a adopté plusieurs recommandations qui font actuellement l'objet d'un suivi par la Commission.

43. Par ailleurs, en application des mesures contenues dans le Plan d'Action de Tripoli adopté par la session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue le 31 août 2010, et de la décision de la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 juillet 2010, la Commission a organisé à Bangui, les 13 et 14 octobre 2010, une réunion ministérielle consultative sur les activités de la LRA. Le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité a dirigé la délégation de l'UA. La réunion a rassemblé des Ministres et autres hauts responsables représentant la RCA, la RDC, le Soudan, y compris le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), et l'Ouganda. Les organisations régionales compétentes, les Missions et agences des Nations unies sur le terrain, l'Opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour - MINUAD, l'UE, le CICR et des partenaires bilatéraux, à savoir les Etats Unis d'Amérique et la France, ont participé à cette importante réunion.

44. Entre autres mesures, la réunion, dont la cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Président François Bozizé, a convenu de ce qui suit : la création d'un Centre d'Opérations Conjoint (COC); l'examen de la mise en place d'une brigade conjointe ; le déploiement de patrouilles conjointes aux frontières des pays touchés ; la mobilisation d'une assistance et d'un appui adéquats et coordonnés en faveur des populations touchées ; la fourniture, par les partenaires internationaux et les Etats membres de l'UA en mesure de le faire, d'un appui rapide, adéquat et flexible aux efforts militaires en cours des pays de la région ; et la nomination d'un Envoyé spécial de l'UA pour coordonner les efforts d'ensemble sur la LRA, faciliter l'engagement et le soutien de la communauté internationale et entreprendre d'autres missions de paix connexes. Il a été convenu d'institutionnaliser ce forum, qui se réunira au moins une fois tous les quatre (4) mois, au niveau ministériel, précédé par des consultations au niveau des experts. Dans le cadre du suivi de cette réunion, la

Commission a organisé à Addis Abéba, le 5 décembre 2010, une consultation avec des experts militaires et de sécurité des pays concernés, pour des échanges préliminaires sur le concept d'opérations pour le COJ et la Brigade conjointe. Une mission technique d'évaluation devrait se rendre, dans les semaines à venir, en RCA et dans les autres pays concernés pour finaliser le processus de planification.

45. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a saisi l'occasion de sa présence à Bangui pour s'entretenir avec le Président Bozizé et d'autres hauts responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec les représentants des différents partis politiques. Il a encouragé ses interlocuteurs à ne ménager aucun effort pour le bon déroulement du processus électoral, les assurant de la solidarité continue de l'UA et de son appui.

46. Enfin, il convient de relever les activités entreprises en RCA lors de la Journée de la paix, le 21 septembre 2010, dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique. La Commission, à travers le Bureau de Liaison à Bangui et en partenariat avec le Gouvernement centrafricain, les organisations du système des Nations unies et les Ambassades africaines en RCA, a, entre autres, organisé une grande marche avec la Flamme de la paix, suivie de la plantation de trois arbres par la majorité présidentielle, l'opposition et la communauté internationale, une conférence-débat sur la paix en Afrique, un match de football ayant opposé la Communauté internationale à une équipe de l'Assemblée nationale composée de la majorité et de l'opposition, et une soirée culturelle.

VIII. OBSERVATIONS

47. La RCA continue d'être confrontée à de nombreux défis, tant politiques, sécuritaires et socio-économiques. Dans ce contexte, le bon déroulement des prochaines élections présidentielles et législatives, l'adoption de mesures idoines pour la restauration de l'autorité de l'Etat et le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, ainsi que la poursuite et le renforcement des réformes économiques, y compris l'amélioration de la gouvernance, revêtent une importance cruciale.

48. L'accord auquel les parties centrafricaines sont parvenues s'agissant des dates prochaines élections est encourageant, tant il est vrai que les conditions dans lesquelles ce scrutin se déroulera seront déterminantes pour la stabilité future de la RCA. Je me réjouis des avancées enregistrées dans le processus électoral. Dans le même temps, je note avec préoccupation l'insuffisance des ressources mises à sa disposition pour le bon déroulement des élections.

49. D'autres défis ont trait au parachèvement du DDR qui requiert que tous les acteurs concernés continuent de faire preuve de l'engagement nécessaire et que les ressources requises soient diligemment mises à disposition. Je suis préoccupé par la poursuite des attaques perpétrées par certains groupes et bandes armés. Je note, en particulier, que la RCA est devenue la principale victime des actes criminels de la LRA, aggravant une situation humanitaire critique.

50. Sur le plan socio-économique, les réformes entreprises ont certes permis d'enregistrer des résultats satisfaisants. Mais les efforts doivent se poursuivre pour consolider ces avancées, y compris à travers la promotion du secteur privé et la création de conditions favorables à des investissements étrangers significatifs pour permettre une relance économique soutenue et une croissance forte, seules à mêmes de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'améliorer durablement les conditions de vie de la population.

51. J'exhorte les Etats membres de l'UA à faire preuve de solidarité à l'égard de la RCA, tant il est vrai que ce pays ne peut à lui seul faire face aux défis pressants actuels. Il convient ici de rendre un hommage mérité aux pays de la région et à la CEEAC, pour leur appui multiforme à la RCA, y compris à travers la MICOPAX. Un effort significatif de la communauté internationale s'impose tout particulièrement en ce qui concerne le renforcement de la réforme des FACA.

52. J'encourage les partenaires extérieurs à continuer à appuyer la RCA et à lui apporter tout le soutien dont elle a besoin. A cet égard, Je salue la décision du Conseil de sécurité de prolonger d'un an le mandat du BINUCA, qui, sous la direction de l'Ambassadeur Sahelework Zewde, joue un rôle particulièrement important dans les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix en RCA. Je me réjouis de l'excellente coopération qui existe entre le BINUCA et le Bureau de Liaison de l'UA en RCA. J'exprime également mon appréciation à l'UE pour l'appui crucial qu'elle apporte à la MICOPAX. D'une façon générale, je remercie tous les partenaires de l'UA qui contribuent aux efforts de consolidation de la paix en RCA.

53. Pour sa part, la Commission poursuivra ses efforts en appui au Gouvernement et au peuple centrafricains, en même temps qu'elle intensifiera l'action de mobilisation de la communauté internationale aux mêmes fins.